



## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020

<b>Rédacteur</b>		Hocine HAKKI
<b>Participants</b>	Direction	Florence CAUVET (DRH) Jerome LAMY (Relations sociales)
	Membres	membres de la CSSCT Centrale, les secrétaires des CSE métiers et du CSE Central, les rapporteurs des CSSCT métiers : RSI, B2B, B2C
	Représentant syndical	UNSA, CFDT, CFTC
	Sécurité et santé au travail	Jean-Luc DHOLLANDE
	Personnes ayant reçu l'invitation Outlook	LE HYARIC KEVERLET, Elisabeth; DE RUI, Laurent; CHAILLANI, Salima; DOUTRES, Dominique; HABIB, Laurent; HAKKI, Hocine; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis; MASSEY, Valérie; MICHELOT, Vincent (Achats); PAPIN, Stéphane; SADAR, Aslam; TALBI, Ali; TIMOFTE, Marius; MENDIBURU, Alain; GULRAIZ, Zia; BEN MAATOUG, Brahim; YOUBI, Rachid; COENT, Christophe; CAUVET, Florence; LAMY, Jérôme; DHOLLANDE, Jean-Luc; DEFRANCO, Florence; TABUTEAU, Francky; FONTAINE, Marie; MIRANDEL, Virginie; PENON, Laurent; KHELIFA, Donia; PANCETTI, Antonello; BOUAZA, Salima; SAM BATH, Marie Rose; CHOUKRANE, Abdelkader; AOULO, Aude ;GUEDE, Franck; ROJAS, Anne-Marie
	DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de Paris 46/52 rue Albert 75640 PARIS Cedex 13	Lynda KEHILA Inspectrice du travail Téléphone : 01 40 45 36 50 Mail de l'unité de contrôle du 15ème arrondissement : idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr
<b>Absents</b>	Médecins du travail	Dr Laura DENETRE
	CRAMIF Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France 17-19 place de l'Argonne – 75019 Paris	Christophe DEBRAY Contrôleur de sécurité Téléphone : 01 40 05 38 16 Mail : prevention75.cramif@assurance-maladie.fr
<b>Lieu</b>		Par conférence téléphonique
<b>Objet</b>		<b>Voir ordre du jour</b>



## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020

De : LAMY, Jérôme

Envoyé : jeudi 12 mars 2020 18:30

Cc : CAUVET, Florence <[florence.cauvet@sfr.com](mailto:florence.cauvet@sfr.com)>; SAM BATH, Marie Rose <[marierose.sambath@sfr.com](mailto:marierose.sambath@sfr.com)>

Objet : commission ad hoc covid-19

Destinataires : participants à la réunion de ce matin, secrétaires des CSE métiers ou leurs représentants en cas d'absence

Bonjour à toutes et tous,

Dans le contexte exceptionnel et particulier du covid-19 et tenant compte de vos demandes de réunions de CSSCT sur le sujet, nous avons rappelé la mobilisation exceptionnelle des équipes sur le sujet tout en convenant du besoin d'information des instances de représentation du personnel à plusieurs égards (prévention des risques, organisation du travail, continuité de l'activité, etc).

Comme échangé ce matin, un dialogue social plus fluide et agile sera mis en place **sur les deux prochaines semaines (S12 et S13)** selon les modalités suivantes :

- Création d'une **commission ad hoc Covid-19** composée de représentants de la Direction et de représentants du personnel à savoir : **les membres de la CSSCT Centrale, les secrétaires des CSE métiers et du CSE Central, les rapporteurs des CSSCT métiers, 2 représentants de la CFDT et 2 représentants de la CFTC** ;
- Deux réunions auront lieu par semaine : le **mardi et le vendredi** ;
- Ces réunions d'une heure se tiendront **par téléphone**, selon les coordonnées skype qui seront communiquées dans les outlooks ;
- L'agenda sera organisé autour d'un **premier temps consacré aux annonces de la direction** puis d'un **second temps dédié à vos questions**,
- Vous pourrez adresser vos questions à l'avance par email en écrivant à [relations.sociales@sfrserviceclient.fr](mailto:relations.sociales@sfrserviceclient.fr), copie les membres de la commission ad hoc covid-19.

Puis, selon l'évolution du contexte et pour les suivantes (à partir de S14), nous partagerons ensemble sur les modalités de fonctionnement de cette commission ad hoc.

Enfin, nous vous demandons de veiller à ce que les demandes de réunion extraordinaire de CSSCT Centrale du 11 mars et de réunion extraordinaire de CSSCT Réseaux et SI du 11 mars soient formellement retirées.

Sachant pouvoir compter sur vous dans ce contexte inédit.

Bien cordialement,

**Jérôme Lamy**  
Directeur des Relations Sociales



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020**

La séance est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Florence CAUVET

Cette séance fait suite à celle tenue le 17 mars

### **Point d'actualité sur le Covid-19, ses effets et conséquences**

Florence CAUVET (DRH) : rappelle les échanges derniers avec les OSR. (Cf. le mail de J Lamy ci-avant). Il lui est très compliqué d'arriver à informer en ce moment troublé. Elle rappelle qu'il ne faut pas trop solliciter les équipes en PCA en ce moment car elles sont soumises à une grande pression. Les collaborateurs en PCA tachent de répondre demi-heure par demi-heure. Le personnel en PCA est submergé par des demandes des ministères.

Par ailleurs, Florence CAUVET (DRH) informe qu'elle tache de communiquer au plus près des OSR compte tenu du degré d'urgence. Mais il lui sera difficile de tenir à jour des listes de salariés comme demandé par les OSR.

Elu(e) : demande qui sont exactement les salariés en PCA à cette heure ? Quelle est la vision de l'entreprise sur ce qu'est le PCA. Qui est en PCA sur sites ? Quels sont les salariés qui ne sont plus sur sites ? Qu'en est-il de la photographie à aujourd'hui ?

Florence CAUVET (DRH) : répond ne pas avoir à communiquer de photo aujourd'hui. Elle précise que le personnel en PCA sur le campus de Balard ne devrait avoir que la Supervision du réseau. Toutes les personnes qui peuvent faire à distance vont pouvoir le faire. Elle s'engage même à se donner comme objectif de n'avoir très rapidement que la Supervision à Balard. Ce qu'elle sait c'est que la majorité des autres équipes Support sont en TAD.

Elu(e) : se demande ce qu'il en est pour les équipes sur le site de Vélizy.

Florence CAUVET (DRH) : répond qu'une note interne est en préparation. Tout le monde à Vélizy sera au courant de ce qu'ils auront à faire via cette note interne

D'autre part Florence CAUVET rappelle que les informations vont être données à la C2SCT RSI à partir de 15h ce jour. Réunion dans laquelle Olivier TAILFER (Directeur Réseau) interviendra pour présenter le PCA avec tous ses impacts et ses indications.

Elu(e) UNSA : il y a des Représentants Syndicaux dans les C2SCT pour rappel auprès CFDT et CFTC. Il suffira de leur demander leur compte-rendu pour plus d'information.

Elu(e) : demande à la Direction ce qu'elle pense de son alerte à propos du gel hydro alcoolique et de son analyse envoyée le 18 mars (Cf. annexe 1 et annexe 2) ?

Jean-Luc DHOLLANDE : informe que le Médecin du Travail (MdT) a répondu par une réponse complète (Cf. annexe 3) dans son mail du 19 mars.

Elu(e) : demande à avoir une analyse plus complète du produit gel hydro alcoolique (Cf. annexe 1).



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020**

Jean-Luc DHOLLANDE : rappelle que le MdT dans son mail a évoqué un certain nombre de postures de recommandations. La fiche de sécurité du produit (Cf. annexe 1) comporte des tolérances quant à sa composition. La Direction constate que le produit répond parfaitement aux normes optimales car le Gel >60% correspond aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Jean-Luc DHOLLANDE affirme qu'il est nécessaire de se concentrer sur les problèmes prioritaires maintenant. Il considère qu'il n'y a plus de sujet.

Jean-Luc DHOLLANDE informe que la meilleure posture contre le CoVid19 étant le lavage au savon et à l'eau pour endiguer toute contamination. A défaut l'utilisation du gel vient en complément si le lavage des mains à l'eau et au savon n'est pas possible.

Elu(e) UNSa : demande si le personnel en PCA est bien équipé, notamment à la Supervision et dans les Datacenter ? Comment la Direction vérifie qu'ils sont bel et bien équipés ?

Jean-Luc DHOLLANDE : répond que la recommandation est d'avoir du gel en permanence sur soi mais que le lavage à l'eau et au savon doit être privilégié. Par ailleurs, les approvisionnements de gel, masques et autres produits sont compliqués à obtenir en partie à cause des réquisitions de l'état. Du gel individuel devrait être distribué aux itinérants dès que cela sera possible.

Elu(e) : demande ce qui l'en sera du remboursement par SFR des gels ; masques et autres produits achetés dans le commerce par les salariés qui cherchent à se protéger eux-mêmes vu que la Direction ne peut subvenir à ce besoin et qu'elle est dans l'incapacité de protéger ses salariés ? Il a été constaté par ailleurs que la société ERT a fait déjà effectuée des remboursements vers ses propres salariés.

Direction : confirme qu'il n'y aura aucun remboursement pour SFR pour ce type de matériel.

Elu(e) UNSA : se demande comment est suivi le nombre de cas ou de suspicions de cas de CoVid19 ? Il fait part de rumeurs persistantes sur quelques cas au sein de SFR à Balard. Il semble même que des salariés ayant des débuts de symptômes et à qui on demande de travailler depuis leur lit. Des cas avérés existent au RSI. Donc, quel est le nombre de cas avérés voire infectés ? Et quelles sont les personnes ayant été abordées physiquement par ces cas ?

Jean-Luc DHOLLANDE : précise que la MdT préconise 14 jours de confinement dès qu'il y a suspicion. Il y a un suivi des personnes en quatorzaine par le système de soins piloté par le gouvernement.

Direction : confirme ne pas connaître le nombre de cas contaminé ni répertorié. Seules les personnes en suspicion et les gens en quatorzaine sont suivis. Les tests sont impossibles à faire même depuis un médecin de ville. Seul l'hôpital peut faire des tests.



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020**

Elu(e) UNSA : souhaite savoir si les personnes suspectée de CoVid19 doivent le signaler à leur RH ou bien à la MdT. Et que doivent-ils faire en cas d'arrêt de travail par leur médecin traitant ? Doivent-ils continuer de travailler, même de chez eux ?

Direction : répond que seuls les collaborateurs qui ne sont pas en arrêt de travail continuent de travailler.

Elu(e) : se demande quelles préconisations envisage la Direction pour les collègues qui ont été en contact avec une personne identifiée comme infectée. Quel est le processus ?

Direction : répond qu'il est impossible d'appeler chacun des collaborateurs. Mais s'il y a suspicion alors la personne doit aller voir son médecin traitant.

### *Intervention de l'inspectrice du travail, madame Lynda KEHILA*

Lynda KEHILA (Inspectrice du travail) : se présente. Elle informe avoir été alertée par Monsieur HABIB Laurent quant à des situations préoccupantes de personnels SFR en TAD et aussi du non-respect des accords voire d'autres sujets.

Florence CAUVET (DRH) : est surprise par la présence de l'inspectrice du travail. Elle informe que cette réunion est une C2SCT centrale élargie aux secrétaires de CSE et aux OSR et qu'à 15h il y aura une commission 2SCT spécifique pour le Réseau et le SI

Elu(e) : explique souhaiter que l'on échange des points sur les salariés en TAD

Florence CAUVET (DRH) : pense qu'il y a confusion entre cette demande et le sujet de cette C2SCT Centrale.

Lynda KEHILA (Inspectrice du travail) : exige que l'on parle du personnel des fonctions support en TAD. Ne peut-on pas faire autrement ? Qu'en est-il de l'application du TAD conformément à vos accords ? Il se pourrait qu'il y ait des sanctions éventuelles.

Florence CAUVET (DRH) : explique depuis lundi dernier les salariés sont en TAD sauf ceux en PCA (salariés prioritaires) à domicile ou sur le lieu de travail. Au cours de la semaine des installations ont été sécurisés. Actuellement plus aucune personne n'est présente sur les sites sauf les personnes en PCA. En tant qu'opérateur télécoms OIV cela nécessite une organisation bien particulière en lien avec les pouvoirs publics.

Elu(e) : affirme que la liste des personnes en PCA n'est à ce jour pas connue par les élus. La Direction a appliqué du TAD sans aucune concertation pour +50 salariés des fonctions support. Il n'y a eu juste une communication orale a été faite par la Direction.

Lynda KEHILA (Inspectrice du travail) : demande à la Direction une clarification et de s'expliquer



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020**

Florence CAUVET (DRH) : explique que cela est une situation exceptionnelle. Car cela ne concerne que 50 personnes des fonctions support sur les 9000 collaborateurs de tout le groupe. On leur a bien demandé d'être présents une semaine sur site et chez eux l'autre semaine qui suit. Mais depuis quelques jours on leur a tous demandé de travailler en TAD chez eux. Ils ne viennent plus et ils ont reçus des consignes claires.

Elu(e) CFDT : rappelle que la Direction ne donne aucune visibilité sur le personnel en PCA ni sur Balard ni sur Vélizy

Elu(e) UNSA : attend de la Direction de fournir la vision précise du personnel sur chaque site. Cette réunion-commission est là pour voir ce qui se passe en termes de SSCT. On s'assure que toutes les actions sont bien traitées.

Lynda KEHILA (Inspectrice du travail) : considère ce point SSCT comme important. Elle constate que les élus et la Direction trouvent et partagent des solutions. Cependant, elle demande à la Direction de fournir un tableau de bord dans les plus brefs délais afin de savoir qui est sur site ou pas.

Florence CAUVET (DRH) : explique ne pas connaître elle-même l'exhaustivité des personnes sur sites. Elle informe devoir privilégier la quiétude des collaborateurs en PCA qui n'est enclenché que depuis lundi. Elle s'engage à établir et fournir cette liste mais pas aujourd'hui parce qu'elle rappelle qu'en tant que DRH elle gère avant tout des priorités. Et elle déclare avoir une préoccupation constante c'est celle de la santé des salariés. Elle en profite pour féliciter les personnes en PCA.

Lynda KEHILA (Inspectrice du travail) : lui confirme ne pas vouloir cette liste dans l'immédiat. Lynda KEHILA a donc pris note de l'engagement de la Direction. Et elle note que le management a bien donné aussi ses directives.

Florence CAUVET (DRH) : informe que cette réunion se veut être constructive avec tous les membres participant à cette conf-call.

*Lynda KEHILA quitte la réunion.*

Elu(e) : demande à la Direction les dispositions à prendre concernant les congés en cours et à venir ?

Florence CAUVET (DRH) : répond que les congés posés seront maintenus et ne pourront pas être annulés. Elle informe qu'un projet de loi pour imposer des congés est en cours. Ainsi que la possibilité de recours à du chômage partiel. La Direction réfléchit à de l'activité partielle du fait de la situation. Du fait que le confinement risque d'aller au-delà des 15 jours prévu lors de l'allocution présidentielle. En ce moment, le management travaille à ce que certaines activités risquent être suspendues dont des collaborateurs seront mis en chômage partiel.



## **Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020**

Elu(e) UNSa : demande qu'un traitement équitable soit appliqué à tous les salariés pour empêcher une crise sociale. De plus, il demande à quelle date la Direction va-t-elle venir au-devant des OSR pour lui expliquer son projet de chômage partiel ?

Florence CAUVET (DRH) : répond que la décision n'est pas prise à 14h30 ce jour. Le recensement est demandé au management pour que cela puisse démarrer potentiellement à partir du 23 mars. En fonction de ce recensement une analyse va être faite par Comex ce week-end. Mais la décision d'y recourir pourrait être prise ce week-end.

Elu(e) UNSa : demande que des échanges avec la Direction se fassent en amont le plus tôt possible. Il demande également que les actionnaires n'y voient pas un effet d'aubaine car le chômage partiel se fait sur les deniers publics, donc nos impôts à tous.

Elu(e) CFDT : pense que le chômage partiel ce n'est pas le sujet urgent du moment.

Direction : informe qu'un décret doit sortir et le dossier du chômage partiel devra être présenté à la DIRRECTE avant toute action.

Elu(e) : demande pour les salariés qui sont en TAD ou ceux en arrêt de travail, il y ait une neutralisation momentanée des objectifs. Il demande la mise en place rapide de cette neutralisation.

Direction : répond qu'elle regardera cette demande de neutralisation lors de la reprise totale de l'activité et des services.

Direction : informe que l'augmentation et la part variable devraient passer sur la paye de Mars. Les gestionnaires paye et le SI RH ont fait leur maximum pour que cela passe vendredi prochain. Attire l'attention de la commission que s'il y a une difficulté, cela pourrait venir des banques.

*14:43 la réunion est suspendu suite au départ de la DRH*

*Prochaine réunion de la commission le 24 mars 2020*

**Hocine HAKKI**  
Rapporteur à la C2SCT Centrale SFR





## Annexe 1

**De :** HABIB, Laurent

**Envoyé :** mercredi 18 mars 2020 13:42

**À :** CAUVET, Florence <florence.cauvet@sfr.com>; Relations sociales <Relations.sociales@sfrserviceclient.fr>; LAMY, Jérôme [jerome.lamy@sfr.com](mailto:jerome.lamy@sfr.com)

**Cc :** BEN MAATOUG, Brahim <brahim.benmaatoug@sfr.com>; DE RUI, Laurent <laurent.derui@sfr.com>; DOUTRES, Dominique <dominique.doutres@sfr.com>; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis <jean-louis.kasyc-pfeiffer@sfr.com>; PAPIN, Stéphane <stephane.papin@sfr.com>; GULRAIZ, Zia <zia.gulraiz@sfr.com>; COENT, Christophe <christophe.coent@sfr.com>; BOUAZA, Salima <salima.bouaza@sfr.com>; CHAILLANI, Salima <salima.chaillani@sfrbusinessdistribution.com>; HABIB, Laurent <laurent.habib@sfr.com>; HAKKI, Hocine <hocine.hakki@sfr.com>; MASSEY, Valérie <valerie.massey@sfr.com>; MICHELOT, Vincent (Achats) <vincent.michelot@sfr.com>; SADAR, Aslam <aslam.sadar@srr.fr>; TALBI, Ali <ali.talbi@sfr.com>; TIMOFTE, Marius <marius.timofte@sfr.com>; MENDIBURU, Alain <alain.mendiburu@sfr.com>; YOUBI, Rachid <rachid.youbi@sfr.com>; LAMY, Jérôme <jerome.lamy@sfr.com>; DHOLLANDE, Jean-Luc [jean-luc.dhollande@sfr.com](mailto:jean-luc.dhollande@sfr.com)

**Objet :** gel hydroalcoolique / URGENT / COVID19 / PANDEMIE

Bonjour,

Lors de la réunion exceptionnelle du 17 mars 2020 ayant pour objet « CSSCT commission ad hoc covid19 » relative à la situation sanitaire, nous avons demandé à la direction si la société avait fait le nécessaire pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses travailleurs dans le contexte de pandémie auquel nous sommes confrontés.

A cette question, Jean Luc Dhollande a répondu pour la direction, que les masques n'étaient pas prévus et qu'il suffisait de se laver les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition par la société.

Après vérification, faite ce jour, je suis surpris de constater que le gel hydroalcoolique fourni par l'entreprise ne contient de virucide \*\* tel que la norme EN14476 mais uniquement les normes EN1276, EN13727, EN1500 qui sont seulement des normes bactéricides (voir photographie du jour du gel hydroalcoolique mise à disposition par l'entreprise à Campus Balard bâtiment Nord).

Les gels hydroalcooliques mis à dispositions par la société ne semblant pas être efficace contre le coronavirus, pourriez-vous nous faire un retour au plus vite en nous indiquer les mesures qui auront été prises.

Pour rappel, selon l'article L.4121-1 du code du travail, l'employeur a des obligations et responsabilités quant à la santé de ses salariés :

« L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. »

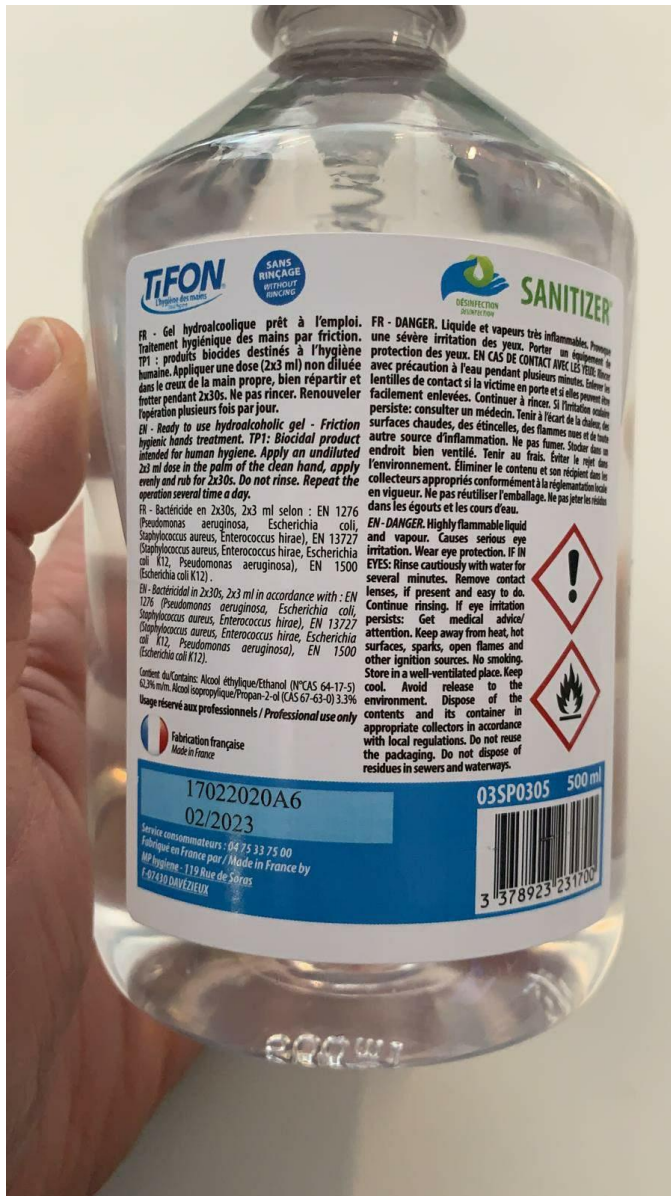




# Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020

Cordialement,  
Laurent HABIB

Virucide : substance capable de détruire les virus.





## Annexe 2

**De :** HABIB, Laurent

**Envoyé :** mardi 17 mars 2020 14:02

**À :** Relations sociales <Relations.sociales@sfrserviceclient.fr>; CHAILLANI, Salima <salima.chaillani@sfrbusinessdistribution.com>; DE RUI, Laurent <laurent.derui@sfr.com>; DOUTRES, Dominique <dominique.doutres@sfr.com>; HAKKI, Hocine <hocine.hakki@sfr.com>; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis <jean-louis.kasyc-pfeiffer@sfr.com>; MASSEY, Valérie <valerie.massey@sfr.com>; MICHELOT, Vincent (Achats) <vincent.michelot@sfr.com>; PAPIN, Stéphane <stephane.papin@sfr.com>; SADAR, Aslam <aslam.sadar@srr.fr>; TALBI, Ali <ali.talbi@sfr.com>; TIMOFTE, Marius <marius.timofte@sfr.com>; MENDIBURU, Alain <alain.mendiburu@sfr.com>; GULRAIZ, Zia <zia.gulraiz@sfr.com>; BEN MAATOUG, Brahim <brahim.benmaatoug@sfr.com>; YOUNI, Rachid <rachid.youni@sfr.com>; COENT, Christophe <christophe.coent@sfr.com>; CAUVET, Florence <florence.cauvet@sfr.com>; LAMY, Jérôme <jerome.lamy@sfr.com>; DHOLLANDE, Jean-Luc [jean-luc.dhollande@sfr.com](mailto:jean-luc.dhollande@sfr.com)

**Objet :** RE: commission ad hoc covid-19 --- documents de travail ---



~~Attestation de... justificatif de... DÉCRET 2020-260~~  
~~de...~~

Bonjour à toutes et à tous,

Vous trouverez ci-dessous un copie du site officiel du gouvernement concernant la période particulière que nous vivons et nous permettra d'avancer sur les sujets dont **le télétravail**.

(lien direct <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>)

Il est indiqué d'une part qu'il est strictement interdit de :

- **Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible**

Et d'autre part, qu'il sera obligatoire de détenir des dérogations journalières pour certains déplacements dont ceux de nature professionnelle.

Vous trouverez en attachement :

- le « **Décret no 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19** »
- l'attestation de déplacement dérogatoire (salarié)
- le justificatif de déplacement professionnel (employeur)

Bien à vous,

Laurent HABIB



## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020

Coronavirus : informations, recommandations et mesures sanitaires

Mise à jour : 17 mars 2020



Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine. Dès le 24 janvier 2020, plusieurs cas d'infection au coronavirus ont été confirmés en France. Le 14 mars 2020, a été décidé le passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie, imposant la mise en œuvre de mesures impératives.

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur la plateforme : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour **réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h, pour quinze jours minimum**. Celles-ci seront autorisées sur attestation (formulaire ci-dessous ou déclaration sur l'honneur sur papier libre), uniquement pour :

- **Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible**
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et soutenir les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrière
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

**Toute infraction à ces règles sera sanctionnée.**



## Annexe 3

**De :** HABIB, Laurent

**Envoyé :** jeudi 19 mars 2020 14:20

**À :** Laura Denetre [Laura.Denetre@cmie.asso.fr](mailto:Laura.Denetre@cmie.asso.fr)

**Cc :** Relations sociales <[Relations.sociales@sfrserviceclient.fr](mailto:Relations.sociales@sfrserviceclient.fr)>; BEN MAATOUG, Brahim <[brahim.benmaatoug@sfr.com](mailto:brahim.benmaatoug@sfr.com)>; DE RUI, Laurent <[laurent.derui@sfr.com](mailto:laurent.derui@sfr.com)>; DOUTRES, Dominique <[dominique.doutres@sfr.com](mailto:dominique.doutres@sfr.com)>; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis <[jean-louis.kasyc-pfeiffer@sfr.com](mailto:jean-louis.kasyc-pfeiffer@sfr.com)>; PAPIN, Stéphane <[stephane.papin@sfr.com](mailto:stephane.papin@sfr.com)>; GULRAIZ, Zia <[zia.gulraiz@sfr.com](mailto:zia.gulraiz@sfr.com)>; COENT, Christophe <[christophe.coent@sfr.com](mailto:christophe.coent@sfr.com)>; BOUAZA, Salima <[salima.bouaza@sfr.com](mailto:salima.bouaza@sfr.com)>; CHAILLANI, Salima <[salima.chaillani@sfrbusinessdistribution.com](mailto:salima.chaillani@sfrbusinessdistribution.com)>; HAKKI, Hocine <[hocine.hakki@sfr.com](mailto:hocine.hakki@sfr.com)>; MASSEY, Valérie <[valerie.massey@sfr.com](mailto:valerie.massey@sfr.com)>; MICHELOT, Vincent (Achats) <[vincent.michelot@sfr.com](mailto:vincent.michelot@sfr.com)>; SADAR, Aslam <[aslam.sadar@srr.fr](mailto:aslam.sadar@srr.fr)>; TALBI, Ali <[ali.talbi@sfr.com](mailto:ali.talbi@sfr.com)>; TIMOFTE, Marius <[marius.timofte@sfr.com](mailto:marius.timofte@sfr.com)>; MENDIBURU, Alain <[alain.mendiburu@sfr.com](mailto:alain.mendiburu@sfr.com)>; YUBI, Rachid <[rachid.yubi@sfr.com](mailto:rachid.yubi@sfr.com)>; DHOLLANDE, Jean-Luc <[jean-luc.dhollande@sfr.com](mailto:jean-luc.dhollande@sfr.com)>; BOURDELLE, Frédéric <[frederic.bourdelle@sfr.com](mailto:frederic.bourdelle@sfr.com)>; question sante travail <[questionsantetravail@cmie.asso.fr](mailto:questionsantetravail@cmie.asso.fr)>; DENETRE, Laura (ext.) <[laura.denetre.prestataire@sfr.com](mailto:laura.denetre.prestataire@sfr.com)>; LAMY, Jérôme <[jerome.lamy@sfr.com](mailto:jerome.lamy@sfr.com)>; CAUVET, Florence <[florence.cauvet@sfr.com](mailto:florence.cauvet@sfr.com)>; idf-ut75.uc15@directe.gouv.fr; question sante travail <[questionsantetravail@cmie.asso.fr](mailto:questionsantetravail@cmie.asso.fr)>; Nadine Marczuk [nadine.marczuk@cmie.asso.fr](mailto:nadine.marczuk@cmie.asso.fr)

**Objet :** RE: [SFR] RE: CSSCT commission ad hoc covid19 - Télétravail - URGENT

Bonjour,

Je prends note de votre réponse dont je vous remercie, néanmoins demeure un point qui est important pour les salariés qui est [l'absence d'information claire de l'employeur sur l'efficacité du gel qu'il a mis à disposition des salariés.](#)

Le gel mis à disposition n'est absolument pas un gel virucide tel que recommandé par les autorités mais un simple gel antibactérien, or à ce jour les salariés pensent être protégés en utilisant le gel antibactérien mis à disposition par l'employeur.

Il me semble donc important que l'employeur communique clairement sur ce point afin d'éviter toute contamination,

Qu'en pensez-vous ?

Bien à vous,

Laurent HABIB

**De :** Laura Denetre [<mailto:Laura.Denetre@cmie.asso.fr>]

**Envoyé :** jeudi 19 mars 2020 13:25

**À :** HABIB, Laurent <[laurent.habib@sfr.com](mailto:laurent.habib@sfr.com)>

**Cc :** Relations sociales <[Relations.sociales@sfrserviceclient.fr](mailto:Relations.sociales@sfrserviceclient.fr)>; BEN MAATOUG, Brahim <[brahim.benmaatoug@sfr.com](mailto:brahim.benmaatoug@sfr.com)>; DE RUI, Laurent <[laurent.derui@sfr.com](mailto:laurent.derui@sfr.com)>; DOUTRES, Dominique <[dominique.doutres@sfr.com](mailto:dominique.doutres@sfr.com)>; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis <[jean-louis.kasyc-pfeiffer@sfr.com](mailto:jean-louis.kasyc-pfeiffer@sfr.com)>; PAPIN, Stéphane <[stephane.papin@sfr.com](mailto:stephane.papin@sfr.com)>; GULRAIZ, Zia <[zia.gulraiz@sfr.com](mailto:zia.gulraiz@sfr.com)>; COENT, Christophe <[christophe.coent@sfr.com](mailto:christophe.coent@sfr.com)>; BOUAZA, Salima <[salima.bouaza@sfr.com](mailto:salima.bouaza@sfr.com)>; CHAILLANI, Salima <[salima.chaillani@sfrbusinessdistribution.com](mailto:salima.chaillani@sfrbusinessdistribution.com)>; HAKKI, Hocine <[hocine.hakki@sfr.com](mailto:hocine.hakki@sfr.com)>; MASSEY, Valérie <[valerie.massey@sfr.com](mailto:valerie.massey@sfr.com)>; MICHELOT, Vincent (Achats) <[vincent.michelot@sfr.com](mailto:vincent.michelot@sfr.com)>; SADAR,



## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020

Aslam <[aslam.sadar@srr.fr](mailto:aslam.sadar@srr.fr)>; TALBI, Ali <[ali.talbi@sfr.com](mailto:ali.talbi@sfr.com)>; TIMOFTE, Marius <[marius.timofte@sfr.com](mailto:marius.timofte@sfr.com)>; MENDIBURU, Alain <[alain.mendiburu@sfr.com](mailto:alain.mendiburu@sfr.com)>; YOUBI, Rachid <[rachid.youbi@sfr.com](mailto:rachid.youbi@sfr.com)>; DHOLLANDE, Jean-Luc <[jean-luc.dhollande@sfr.com](mailto:jean-luc.dhollande@sfr.com)>; BOURDELLE, Frédéric <[frederic.bourdelle@sfr.com](mailto:frederic.bourdelle@sfr.com)>; question sante travail <[questionsantetravail@cmie.asso.fr](mailto:questionsantetravail@cmie.asso.fr)>; DENETRE, Laura (ext.) <[laura.denetre.prestataire@sfr.com](mailto:laura.denetre.prestataire@sfr.com)>; LAMY, Jérôme <[jerome.lamy@sfr.com](mailto:jerome.lamy@sfr.com)>; CAUVET, Florence <[florence.cauvet@sfr.com](mailto:florence.cauvet@sfr.com)>; [idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr); question sante travail <[questionsantetravail@cmie.asso.fr](mailto:questionsantetravail@cmie.asso.fr)>; Nadine Marczuk <[nadine.marczuk@cmie.asso.fr](mailto:nadine.marczuk@cmie.asso.fr)>

**Objet** : RE: [SFR] RE: CSSCT commission ad hoc covid19 - Télétravail - URGENT

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous en tant que médecin du travail qui comme vous le savez a pour missions de conseiller les salariés, les syndicats et l'employeur.

Pour commencer, je tiens à vous informer qu'en tant que médecin du travail CMIE en charge de la collectivité SFR SA je travaille, en lien avec Mr DHOLLANDE et MME CAUVET à la mise en place d'une prévention collective et individuelle pour les collaborateurs depuis le début de l'épidémie, il y a quelques semaines, déjà en anticipation de la situation, et cela bien au-delà de mon jour de présence sur site, au titre de la déontologie médicale dans un contexte d'urgence sanitaire pour accompagner au mieux les collaborateurs.

Plusieurs points quotidiens sont faits, en continu concernant les sujets en lien avec la gestion des prérogatives liées au Coronavirus, et vous ne devez pas être sans savoir que les collaborateurs qui m'ont contactée directement ou via le service médical pour des questions, notamment les "plus fragiles" ont TOUS reçus une réponse quasi le jour même (au maximum dans les 24-48H après que j'ai eu connaissance de la demande et tant qu'elle pouvait se régler sans visite médicale physique, dans ce dernier cas avant les instructions du vendredi 13.03.2020 de la DIRECCTE des visites pour échanger sur le coronavirus et l'état de santé de certains salariés ont même été organisées en urgence pour les accompagner au mieux).

Dans ces temps de crise, je conviens que nous puissions tous avoir des craintes et des interrogations, pour celles qui concernent le médical, je reste disponible par mail pour vous répondre et vous conseiller, autant que possible dans le cadre de mes compétences de médecin du travail. Mais j'attire votre attention sur le fait qu'il est important que nous soyons bien évidemment vigilants pour la santé de chacun, face à cette crise sanitaire, mais pour autant qu'il ne faudra pas céder à la panique, et donc que les échanges avec les **interlocuteurs experts** sur les sujets restent fondamentaux et sont à poursuivre. Concernant le sanitaire, les médecins du travail, le Dr GUEDJ pour le B2B - B2C et moi-même pour le RSI, restent vos conseillers et je vous invite à nous solliciter au moindre questionnement.

Par ailleurs, je tiens à vous préciser que les postures sanitaires déployées dans l'entreprise ont toutes été décidées par l'employeur, comme cela relève de sa responsabilité, après échanges permanents et quotidiens quand à l'évaluation des risques pour les collaborateurs auprès du Médecin du travail référent télécoms, moi-même.

Concernant votre inquiétude formulée sur la mise à disposition pour votre employeur pour les salariés de "gel ne se sembl[ant] pas conforme car non virucide et les salariés n'étant pas au



## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020

courant de l'inefficacité de ce gel bactéricide" et disant "crain[dre] pour la santé de ceux-ci", il est important de reformuler la posture qui a été la mienne depuis le début de la prévention du Coronavirus et des autres virus hivernaux, à savoir l'importance de tous les gestes barrières que je vous avais rappelé lors d'une séance de CSSCT Centrale, message que j'ai demandé d'être relayés très fréquemment dans l'entreprise et qui fait écho aux autorités sanitaires, c'est-à-dire de favoriser au maximum et en toute première intention un lavage très régulier des mains avec de l'eau et du savon, pour assurer un nettoyage et une désinfection des mains.

Nous avons même organisé une sensibilisation "Lavage des Mains" sur Altice Campus dès janvier pour mémoire, grâce au personnel infirmier du service médical que je remercie, avec la DIAG en support, et qui avait reçu un bel accueil des collaborateurs.

L'usage de la solution hydro alcoolique (SHA) ne doit être fait seulement que quand le lavage des mains n'est pas possible, et il convient tous les 3 à 4 utilisations de la SHA de répéter un lavage des mains à l'eau et au savon.

D'autre part, je tiens à vous informer que les gels hydro alcooliques ont été soumis à expertise préalable et choisis compte tenu des préconisations scientifiques suivantes, compte tenu de la disponibilité à date :

"L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) recommande suite à l'épidémie de grippe H1N1 :

- - **Le lavage des mains avec du savon lorsqu'un point d'eau potable est disponible.** Il doit être systématiquement réalisé avec un savon, de préférence liquide, en respectant un temps de lavage minimum de trente secondes. Il est nécessaire de bien rincer et sécher les mains avec des essuie mains ;
- - L'utilisation de solutions et gels hydro-alcooliques en l'absence de point d'eau disponible. Après évaluation, l'Afssaps recommande de privilégier **les produits hydro-alcooliques présentés sous forme de solutions ou de gels testés selon la norme NF EN 14476 ou testés sur un virus de la grippe selon la méthodologie de la norme précitée**. Ces informations doivent figurer explicitement sur l'étiquetage.

***En l'absence de référence à cette norme sont également recommandés les produits à base d'alcool éthylique (ou éthanol) ou d'alcool propylique (propane-1-ol ou n-propanol) ou d'alcool isopropylique (propane-2-ol ou isopropanol) dont la concentration optimale est comprise entre 60% et 70% (volume/volume) ou à une concentration comprise entre 520 et 630 mg/g (équivalence obtenue par approximation avec un mélange éthanol et eau). La concentration en alcool doit figurer visiblement sur l'étiquetage.***

Ces produits sont à utiliser sur des mains visiblement non souillées. Il est important de respecter un temps de friction d'au moins trente secondes jusqu'à l'obtention de mains sèches.

L'Afssaps rappelle que le lavage ou la désinfection des mains est nécessaire plusieurs fois par jour et notamment dans les cas suivants : après s'être mouché, avoir éternué ou toussé, après un passage par un environnement collectif (transport en commun, lieu de rassemblement, activité publique, vie en collectivité, ...), après avoir été en contact avec des surfaces ou des





## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020

objets potentiellement contaminés par une ou des personnes atteintes ou susceptibles d'être atteintes par les virus notamment comme la grippe A. "

Si vous regardez l'étiquette de la SHA, il correspond donc au regard des éléments énoncés plus haut, aux préconisations de l'Afssaps suite au REx de la grippe H1N1 (= grippe A) qui avait occasionné une pandémie et permit la mise en place de bonnes pratiques en matière de prévention santé.

En espérant avoir pu apporter des éléments de réponse à votre questionnement.  
Cordialement.

### **Dr Laura DENETRE**

Médecin du Travail CMIE  
Centre Médical Inter Europe  
Pour le Service Médical SFR

ALTICE CAMPUS

16, rue du général Alain de Boissieu  
CS 68217  
75741 Paris cedex 15  
[alticefrance.com](http://alticefrance.com)

**De :** HABIB, Laurent <[laurent.habib@sfr.com](mailto:laurent.habib@sfr.com)>

**Envoyé :** jeudi 19 mars 2020 05:27

**À :** [idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr); LAMY, Jérôme; CAUVET, Florence

**Cc :** Relations sociales; BEN MAATOUG, Brahim; DE RUI, Laurent; DOUTRES, Dominique; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis; PAPIN, Stéphane; GULRAIZ, Zia; COENT, Christophe; BOUAZA, Salima; CHAILLANI, Salima; HAKKI, Hocine; MASSEY, Valérie; MICHELOT, Vincent (Achats); SADAR, Aslam; TALBI, Ali; TIMOFTE, Marius; MENDIBURU, Alain; YOUBI, Rachid; LAMY, Jérôme; DHOLLANDE, Jean-Luc; BOURDELLE, Frédéric; 'prevention75.cramif@assurance-maladie.fr'; 'sylvie.flageul@cmie.asso.fr'; 'laura.denetre@cmie.asso.fr'; question sante travail

**Objet :** RE: [SFR] RE: CSSCT commission ad hoc covid19 - Télétravail - URGENT

Jerome, Florence,

### **Compte tenu de l'extrême gravité de la situation sanitaire,**

Pourriez-vous nous communiquer sans délai :

[le nom des salariés \(ainsi que leur service respectif\) présents physiquement sur le site Campus Balard](#)

Cordialement,

Laurent HABIB

PS je viens de rajouter la médecine du travail à nos échanges

**De :** HABIB, Laurent

**Envoyé :** mercredi 18 mars 2020 17:27

**À :** 'idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr' <[idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr)>; LAMY, Jérôme <[jerome.lamy@sfr.com](mailto:jerome.lamy@sfr.com)>; CAUVET, Florence <[florence.cauvet@sfr.com](mailto:florence.cauvet@sfr.com)>





## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020

**Cc :** Relations sociales <[Relations.sociales@sfrserviceclient.fr](mailto:Relations.sociales@sfrserviceclient.fr)>; BEN MAATOUG, Brahim <[brahim.benmaatoug@sfr.com](mailto:brahim.benmaatoug@sfr.com)>; DE RUI, Laurent <[laurent.derui@sfr.com](mailto:laurent.derui@sfr.com)>; DOUTRES, Dominique <[dominique.doutres@sfr.com](mailto:dominique.doutres@sfr.com)>; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis <[jean-louis.kasyc-pfeiffer@sfr.com](mailto:jean-louis.kasyc-pfeiffer@sfr.com)>; PAPIN, Stéphane <[stephane.papin@sfr.com](mailto:stephane.papin@sfr.com)>; GULRAIZ, Zia <[zia.gulraiz@sfr.com](mailto:zia.gulraiz@sfr.com)>; COENT, Christophe <[christophe.coent@sfr.com](mailto:christophe.coent@sfr.com)>; BOUAZA, Salima <[salima.bouaza@sfr.com](mailto:salima.bouaza@sfr.com)>; CHAILLANI, Salima <[salima.chaillani@sfrbusinessdistribution.com](mailto:salima.chaillani@sfrbusinessdistribution.com)>; HABIB, Laurent <[laurent.habib@sfr.com](mailto:laurent.habib@sfr.com)>; HAKKI, Hocine <[hocine.hakki@sfr.com](mailto:hocine.hakki@sfr.com)>; MASSEY, Valérie <[valerie.massey@sfr.com](mailto:valerie.massey@sfr.com)>; MICHELOT, Vincent (Achats) <[vincent.michelot@sfr.com](mailto:vincent.michelot@sfr.com)>; SADAR, Aslam <[aslam.sadar@srr.fr](mailto:aslam.sadar@srr.fr)>; TALBI, Ali <[ali.talbi@sfr.com](mailto:ali.talbi@sfr.com)>; TIMOFTE, Marius <[marius.timofte@sfr.com](mailto:marius.timofte@sfr.com)>; MENDIBURU, Alain <[alain.mendiburu@sfr.com](mailto:alain.mendiburu@sfr.com)>; YOUNI, Rachid <[rachid.youni@sfr.com](mailto:rachid.youni@sfr.com)>; LAMY, Jérôme <[jerome.lamy@sfr.com](mailto:jerome.lamy@sfr.com)>; DHOLLANDE, Jean-Luc <[jean-luc.dhollande@sfr.com](mailto:jean-luc.dhollande@sfr.com)>

**Objet :** [SFR] RE: CSSCT commission ad hoc covid19 - Télétravail - URGENT

Jérôme,

Je m'inscrit en faux en ce qui concerne tes propos, comme discuté hier lors de la réunion, l'ensemble du personnel dont les fonctions sont télétravaillables n'est pas à ce jour en situation de télétravail à domicile.

En effet, cinquante pour cent des équipes Support, dont je te rappelle à nouveau que la fonction est par nature télétravaillable demeure à leur poste dans les locaux de la société.

Par ailleurs, je m'étonne que la direction n'ait pas alerté les salariés concernant l'inefficacité contre le coronavirus du gel anti bactérien mis à disposition du personnel par la société.

**Cette omission volontaire que la direction ne conteste pas participe activement à la propagation du virus et à la mise en danger de la santé des salariés.**

*Copie à l'inspection travail* du présent courriel ainsi que celui que j'ai adressé ce jour à la direction concernant l'obligation de télétravail du personnel support.

Pour complète information, je saisis ce jour l'inspection du travail sur l'ensemble des points évoqués,

Dans l'attente d'un retour,

Laurent HABIB

**De :** LAMY, Jérôme

**Envoyé :** mercredi 18 mars 2020 15:47

**À :** HABIB, Laurent <[laurent.habib@sfr.com](mailto:laurent.habib@sfr.com)>

**Cc :** CAUVET, Florence <[florence.cauvet@sfr.com](mailto:florence.cauvet@sfr.com)>

**Objet :** RE: CSSCT commission ad hoc covid19 - Télétravail - URGENT

Bonjour Laurent,

Comme indiqué en séance hier nous avons immédiatement pris le point et fait suivre aux personnes habilitées.

Nous revenons vers vous dès que possible et j'espère que vous comprendrez que nous recevons chaque des centaines de mails que nous traitons au mieux.

La Direction a pris les mesures d'urgence qui s'imposent puisque, sauf exceptions liées à la nature de la fonction, l'ensemble de personnel est en télétravail comme vous le savez.

Bien cordialement,

Jérôme.



## Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R2 du 20 mars 2020

**De :** HABIB, Laurent

**Envoyé :** mercredi 18 mars 2020 11:56

**À :** CAUVET, Florence <[florence.cauvet@sfr.com](mailto:florence.cauvet@sfr.com)>

**Cc :** LAMY, Jérôme <[jerome.lamy@sfr.com](mailto:jerome.lamy@sfr.com)>; Relations sociales <[Relations.sociales@sfrserviceclient.fr](mailto:Relations.sociales@sfrserviceclient.fr)>

**Objet :** CSSCT commission ad hoc covid19 - Télétravail – URGENT

**Importance :** Haute

Florence,

Suite à la réunion exceptionnelle du 17 mars 2020 ayant pour objet « CSSCT commission ad hoc covid19 » relative à la situation sanitaire, nous vous avons informé des dispositions d'urgence mise en place par l'état notamment via l'arrêté du 16 mars 2020 entraînant des mesures exceptionnelles quant au déplacement professionnel, *nous restons dans l'attente de la direction quant à la stricte application de ce décret.*

En effet celui-ci mentionne expressément l'obligation faite aux employeurs pour les postes télétravaillables de permettre au salarié dont les fonctions permettent le travail à distance de rester confiner à leur domicile.

La direction ne semble pas vouloir suivre les instructions découlantes de l'arrêté pour le personnel support sédentaire \*\* (dont les postes sont par nature et depuis toujours télétravaillé et télétravaillable).

Suite à votre réponse donnée lors de cette réunion consistant à dire que vous n'aviez pas connaissance de ce sujet, dont vous alliez prendre connaissance, nous attendons instamment le retour de la direction concernant l'application du télétravail pour le personnel concerné.

Compte tenu de l'urgence et de la gravité de l'état sanitaire actuel, et sans réponse de votre part avant ce jour 15h00, vous comprendrez que je serais contraint de saisir l'inspection du travail afin de faire appliquer l'arrêté du 16 mars 2020,

Cordialement,

Laurent HABIB

\*\* équipes : SICN, SICB, AMIPA, Support Backbone Voix NGN, ...